

DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE- Exercice 2024

Cadre réservé à la Ville de Blainville sur l'Eau

Dossier étudié par la Commission Finance le : _____

Nom de l'association : _____

Catégorie de l'association : _____

Siège social : _____

Correspondant de l'association : _____

Téléphone : _____ Courriel : _____

Pour une association sportive, indiquez la fédération : _____

MONTANT DE LA SUBVENTION SOLLICITEE :

Descriptif et objectifs de l'action :

Public(s) ciblé(s) :

Lieu de la réalisation :

Commune de Blainville-sur-l'Eau

Descriptifs des moyens humains mobilisés :

Partenaires engagés (autres collectivités, financeurs, autres associations, entreprises ...) :

Coût estimatif de l'opération :

L'association prend-elle en compte des critères de développement durable dans l'organisation de son opération ? Si oui lesquels ?

Déclaration sur l'honneur :

Je soussigné _____ représentant l'association :

- Certifie que l'association est régulièrement déclarée
- Certifie que l'association est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiement correspondant
- Certifie exactes et sincères les informations du présent dossier, notamment la mention de l'ensemble des demandes de subventions déposés auprès d'autres financeurs publics
- Précise que cette subvention, si elle est accordée, devra être versée au compte bancaire de l'association.

Signature :

Document à joindre obligatoire :

- Statuts de l'association, *
- Composition du bureau et/ou conseil d'administration de l'association, *
- Relevé d'identité bancaire ou postal au nom de l'association,
- Budget prévisionnel de l'action ou de l'opération, Devis

* sauf s'ils ont déjà été déposés en mairie.

Pour toute communication de l'action, le logo de la municipalité devra apparaître

REMARQUES IMPORTANTES

TOUTE DEMANDE DOIT PARVENIR EN MAIRIE 2 MOIS AVANT LA MANIFESTATION

Ces demandes doivent être adressées à :

**Mairie de Blainville-sur-l'Eau
Commission Finance
14, rue des Écoles - BP 36
54360 BLAINVILLE-SUR-L'EAU**